

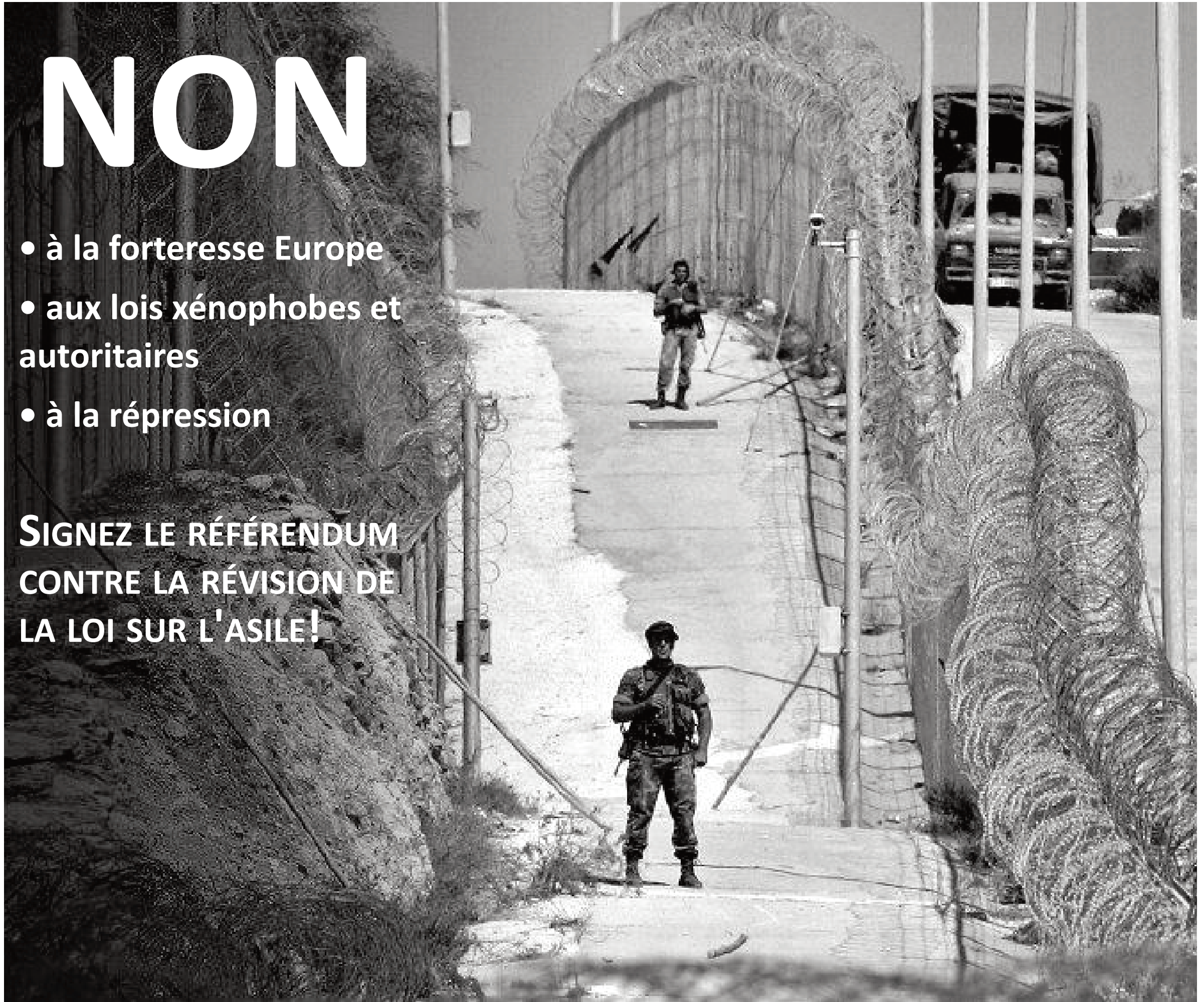
La brèche

Le journal des Jeunes en Mouvement pour le socialisme (MPS) • N. 5 • décembre 2012 • cerclabreche.wordpress.com • alencontre.org • jmps@labreche.ch • Prix 1.-- Frs

NON

- à la forteresse Europe
- aux lois xénophobes et autoritaires
- à la répression

**SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM
CONTRE LA RÉVISION DE
LA LOI SUR L'ASILE!**



Sommaire

Éditorial

• QUÉBEC

Un débat nécessaire sur la démocratie et la violence p. 2

• SUISSE

Halte à la négation des droits sociaux et politiques des réfugiés! p. 3

• GENÈVE

Restriction du droit au travail pour les étudiants de nationalité étrangère p. 3

• FRIBOURG / FREIBURG

Pétition des étudiant·e·s pour une Université démocratique, plurielle et égalitaire p. 4

Petition der Studierenden für eine demokratische, vielfältige und egalitäre Universität p. 4

• CERCLES DE LECTURE

Appropriations-nous les armes d'une critique de cette société! p. 4

La bataille contre la révision de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi) vient de débuter et s'annonce très dure. Un comité référendaire s'est constitué pour récolter les 50'000 signatures nécessaires afin de contester la révision d'une loi qui restreint drastiquement la possibilité d'obtenir le statut de réfugié en Suisse tout en précarisant les conditions de vie des requérant·e·s. Pire, ces nouvelles dispositions introduisent, de fait, un état d'exception permanent pour les demandeurs d'asile dont différents droits sont niés ou fortement restreints. Un autre élément important est à souligner: le Conseil fédéral a utilisé la législation d'urgence pour faire passer ces nouvelles mesures. Elles sont donc entrées en vigueur, début octobre, en l'absence de tout débat. L'exécutif fédéral prétendit que le caractère provisoire, limité à trois ans, de ces nouvelles dispositions était une garantie suffisante. Or, il ne fait aucun doute que cette façon d'agir remplit un double objectif: tester un certain nombre de pratiques dans le but

de les généraliser ensuite ainsi qu'étudier la marge de manœuvre dont l'Etat dispose.

Jusqu'ici un certain consensus régnait dans la constellation hétéroclite de la gauche et des organisations de défense des droits humains sur le fait de lancer un référendum contre les atteintes au droit d'asile. On peut discuter sur la qualité de ce consensus ainsi que sur l'étendue de l'engagement des différentes composantes de cette constellation. Cependant, la décision de la direction du Parti socialiste suisse (PSS) et d'Amnesty International de ne pas s'associer au référendum est une fissure qui n'est pas sans conséquence. Elle limite, d'un côté, l'assise de ceux et celles qui se battent pour les droits fondamentaux des requérant·e·s d'asile et, de l'autre, abaisse encore plus le seuil de ce qui est considéré comme «inacceptable». Une telle configuration ne peut, en fait, que légitimer davantage les discours xénophobes tenus par une large majorité de l'establishment politique ainsi que dans l'appareil

d'Etat. Nul doute que cela facilitera le travail des praticiens du «renvoi» placé sous la houlette de la «socialiste» Simonetta Sommaruga, responsable du Département fédéral de justice et police (DFJP).

Le président du PSS, Christian Levrat, argumentant contre le référendum, se demande «s'il faut combattre une loi d'une durée limitée à trois ans» (TdG, 10 novembre 2012) étant donné que des nouvelles révisions sont prévues dans les années à venir. L'échec assuré du référendum dans les urnes – ce qui ne fait aucun doute mais ne remet nullement en cause la nécessité de le faire – impose, selon lui, de songer à l'élaboration de nouveaux instruments de lutte. Auxquels pense-t-il? Assurément pas à une condamnation sans appel des pratiques des membres de son parti lorsqu'ils sont placés à des postes de responsabilités. Il mentionne par contre le lancement d'une initiative populaire. Etrange argument: contester un référendum qui n'aboutira pas en lui opposant une initiative, dans un futur

indéterminé, dont les chances de succès sont tout autant incertaines...

Dans ce contexte difficile, le *Cercle La brèche* a décidé de s'engager activement dans la récolte des signatures. Nous estimons que les enjeux de ce combat ne se limitent pas au seul droit d'asile. Nous sommes, en réalité, face à un déni des droits fondamentaux, lesquels sont attachés à tout individu. Il ne fait aucun doute qu'une absence de riposte ici affaiblira les batailles futures pour des droits égaux, pour les droits des travailleuses et des travailleurs, pour les droits sociaux. En outre, les pratiques autoritaires et le large champ «d'expérimentation» que s'octroie le Conseil fédéral ne se limiteront pas à l'asile.

Ici comme ailleurs en Europe, il faut se battre contre l'austérité, les mesures autoritaires et les dénis de droits!

Nous organisons régulièrement des stands aux universités dans lesquelles nous sommes actifs. Contactez-nous!

Un débat nécessaire sur la démocratie et la violence

En date du 31 octobre, le journal – en ligne – des étudiant·e·s de l'Université de Fribourg, *Spectrum*, a publié un compte-rendu de la soirée organisée par le Cercle La brèche sur le thème de *Quelles suites au printemps érable?* Katherine Ruault, secrétaire de la coordination de la CLASSE (Cordination large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante), a présenté l'évolution et les questions auxquelles le mouvement étudiant a été confronté entre février et septembre 2012. Nous publions ci-dessous notre réponse.

Cercle La brèche

Le fait qu'une publication adressée à tous les étudiant·e·s consacre un développement sur ce mouvement est à saluer: nous avons organisé cette tournée avec la conviction que ce dernier, au-delà de toutes les différences (voir notre communiqué sur le blog en date du 4 novembre), soulève des questions sociales, politiques et économiques qui tendent à être aujourd'hui communes à un nombre croissant d'étudiant·e·s de par le monde. Des questions qui, en réalité, ne se limitent d'ailleurs pas à la seule «question étudiante» puisque, en creux, c'est de la société dans son ensemble qu'il est question.

Le compte-rendu de *Spectrum* (cf. encadré ci-contre) soulève toutefois quelques questions qu'il est nécessaire de débattre. Pour engager cette discussion, nous publions les points suivants:

1° Il existe une «vision de la démocratie» assez communément répandue en Suisse. Elle repose sur une certaine réalité (succession bien réglée et tempérée d'élections et de votations, de référendums et d'initiatives) où les débats et l'affirmation de l'existence d'intérêts sociaux divergents s'effacent largement sous ce qu'on appelle le consensus. Le cadre de cette démocratie – dont nous défendons certains principes, d'ailleurs souvent contre ceux qui se font les apologistes de celle-ci, avec la volonté d'œuvrer à ce qu'ils soient étendus à toutes et tous les habitant·e·s de ce pays – n'est par contre jamais interrogé et réfléchi, elle est considérée comme un donné éternel (sous la forme de la fiction de la «plus vieille démocratie du monde») et immuable.

Il n'est pourtant aujourd'hui pas inutile de rappeler que plus d'un quart de la population de ce pays est privé des droits politiques ainsi que, diversement, de nombreux autres droits. En outre, vastes sont les domaines, dont celui de l'entreprise, qui restent imperméables à la démocratie. Nous ne nous étendons pas ici sur la question des inégalités.

2° Dans un pays qui a connu fort peu de mouvements sociaux, il est normal que le fonctionnement de démocratie directe d'un mouvement étudiant massif surprenne. Cela est encore plus compréhensible lorsque l'on connaît la manière dominante d'enseigner les «sciences politiques» à l'université où les «acteurs sociaux» prennent une place bien attribuée sur des absisses et des ordonnées (certes, cela peut être aujourd'hui complexifié par une représentation sur des polygones...). Cette vision fixiste est bien peu propice à saisir le changement; l'histoire et les conflits sociaux n'ont alors guère d'existence. L'émergence de la «vision démocratique suisse» n'a pourtant échappé ni à l'une, ni aux autres: elle a été instaurée par des révolutions politiques et une guerre civile (Fribourg en sait quelque chose!) au cours de la première moitié du XIXe siècle, et son contenu n'a eu de cesse d'être modifié sous son influence, même sous couvert du «consensus».

3° Les pratiques démocratiques du mouvement étudiant québécois ne sont pourtant pas très différentes des modalités qui en ont animé d'autres. Si l'on reste sur le terrain des luttes étudiantes, on se rappellera le mouvement contre le contrat première embauche (CPE) en France (2006) ou le mouvement étudiant chilien (2011) au cours duquel les étudiant·e·s en lutte, dans le cadre d'assemblées générales où peuvent s'affronter différentes options, décident des actions, des formes et de la poursuite de leurs luttes. C'est là une «vision démocratique» qui repose sur la conviction que c'est par une participation large et par les discussions dans l'action qu'un mouvement progresse.

Certes, cela est très différent de ce qui se produit en Suisse où ce genre de situations ne s'est, en réalité, jamais présenté et où semble dominer le désintérêt des questions sociales, économiques, politiques et culturelles qui nous touchent pourtant toutes et tous. Cela n'a pourtant rien d'inéluctable.

4° La «question de la violence» semble bien mal comprise. En vertu du principe de «démocratie directe par les assemblées générales», les porte-paroles du mouvement (la composante de la CLASSE, pour être plus exact) n'étaient pas autorisés à prendre position sur une question qui n'avait pas été tranchée lors d'une discussion. Elles et ils n'étaient que les mandataires, provisoires, de ces assemblées et devaient en représenter les discussions et les positions. C'est là encore une conception qui tranche avec ce que l'on connaît habituellement où un mécanisme de «sélection des représentant·e·s» d'une lutte, d'une cause, etc. se réalise, notamment par le biais des médias. C'est afin d'éviter une expropriation des discussions et des décisions que ce fonctionnement a été adopté. Les journalistes, décontenancés par ces principes, ne pouvaient guère comprendre qu'à une interrogation sur la violence, des porte-parole du mouvement répondent que la question n'ayant pas été traitée lors des assemblées générales, ils n'étaient pas habilités à prendre position...

5° Plus largement, la CLASSE a refusé de tomber dans le piège permanent qui est bâti par les médias dominants et par l'État, celui de la «violence». En effet, afin de décrédibiliser un mouvement, de ne jamais débattre de ses objectifs et de ses propositions, on se concentre sur «la violence»: pourquoi n'est-elle pas condamnée?

Il suffit de voir le traitement qui est fait de n'importe quelle lutte – même petite – au cours des derniers mois pour vérifier cela. Des mouvements pacifiques (les péruviens qui se battent contre un projet minier gigantesque bouleversant les structures sociales et économiques d'une région entière, ainsi que ses ressources en eau; les manifestant·e·s de Grèce qui refusent d'être écrasés par des plans d'austérité aux conséquences sociales sans précédent en Europe depuis les années 1930, pour ne citer que deux exemples) voient les questions qu'ils soulèvent et les mesures – qui affectent directement leurs vies – qu'ils combattent être éclipsées par cette question de la «violence».

6° En refusant de répondre aux médias sur cette question, la CLASSE a évité de tomber dans ce piège et fait en sorte que soient largement discutées dans la société leurs propositions. Des propositions qui contestaient le caractère prétendument nécessaire des hausses des frais de scolarité en montrant qu'un financement différent (rapport des cadeaux fiscaux faits aux hauts revenus, répartition différente des budgets, etc.) des universités permettait même d'envisager la gratuité scolaire. En affirmant que les besoins sociaux en matière d'éducation devaient être débattus et décidés démocratiquement, que les décisions en cette matière ne pouvaient être confiées à une couche étroite de «décideurs» (en fait, le personnel politique de la classe dominante) et aux nécessités implacables du «marché», elles et ils ne faisaient qu'une seule chose: un acte politique. N'est-ce pas là la définition même de la démocratie?

7° La question de la «violence» telle que soulevée généralement – et ici, le compte-rendu de *Spectrum* n'y échappe pas – mentionne exclusivement les «violences» perpétrées par le mouvement. Or, pourquoi n'est-il pas

mentionné que plus de 3000 étudiant·e·s ont été arrêté·e·s au cours du mouvement, que des charges sont retenues contre nombre d'entre eux, que deux manifestant·e·s ont perdu chacun l'usage d'un œil en raison des violences policières? Pourquoi ne pas parler de la loi 12 passée au Parlement en mai par le gouvernement libéral de Jean Charest? Une loi autoritaire et antidémocratique (au contenu largement similaire à la nouvelle loi genevoise sur les manifestations, soit dit en passant) qui a été condamnée par le Bâtonnier du Québec, un grand nombre de juristes et même la déléguée des Nations Unies aux droits humains? Par son silence, l'article de *Spectrum* témoigne d'une singulière «vision»: la violence institutionnelle et policière n'occupe aucune place et n'est pas condamnée. Une condamnation de bris de vitres qui ne s'accompagne pas d'une condamnation plus grande de cette violence-là, car elle sévit à une échelle autrement plus grande et avec des conséquences ô combien plus fortes!, a peu de valeur d'un point de vue démocratique...

8° L'un des anciens porte-paroles de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois, a été condamné, le 2 novembre dernier, pour «outrage à tribunal» car il a appelé à désobéir à la loi 12. Cette pratique de l'État et d'une partie de son appareil juridique (on a vu qu'un nombre important de juristes, y compris au plus haut niveau, a condamné cette loi – chose que l'on aimerait parfois observer en Suisse...) est commune: la criminalisation des mouvements sociaux et de leurs revendications. Elle a d'autant plus de latitude que «l'opinion» est labourée par les «condamnations de la violence» que nous avons décrites. Une solidarité des associations étudiant·e·s, y compris en Suisse, devrait pourtant s'engager en faveur des étudiant·e·s poursuivi·e·s au Québec...

9° Une formule contenue dans les attendus de la condamnation de Gabriel Nadeau-Dubois est significative et mérite d'être discutée au regard de notre propos. Elle cite le président des États-Unis John F. Kennedy (1960-1963) qui disait qu'une nation «repose sur le principe que l'observance de la loi est le rempart éternel de la liberté, et que le défi à la loi est le plus sûr chemin menant à la tyrannie.» Le juge, qui, pris dans son œuvre répressive, ne s'en préoccupe naturellement pas, ne mentionne pas d'où est issu cette formule [1]. Il s'agit d'une déclaration contre les suprématistes blancs du Sud des États-Unis qui firent tout (ce qui comprend la destruction de bâtiments et d'églises des communautés Afro-Américaines ainsi que des meurtres) pour empêcher la déségrégation des écoles en vertu d'une décision rendue par la Cour Suprême en 1954 ainsi que le combat des Afro-Américains pour leurs droits civils et politiques. Pourtant, cette décision rompait avec une autre, qui a prévalu durant près de 60 ans, connue sous le nom de «séparés mais égaux». Elle légitimait une ségrégation à tous les niveaux des Afro-Américains dans le Sud. En vertu du principe énoncé par Kennedy, et repris par le juge québécois, cette loi aurait-elle dû être considérée comme le «rempart éternel de la liberté» et être défendue bec et ongles lorsqu'elle était valide? La référence à d'autres dispositions légales prises par un État à travers l'histoire n'a sans doute pas besoin d'être mentionnée à l'appui de cette question.

En outre, la déclaration de Kennedy prend place après qu'il ait été forcé – et son implication a toujours été traînante et avec l'objectif de diriger l'engagement croissant des Afro-Américains pour leurs droits dans les canaux du Parti démocrate afin de tenter de le contrôler – par un mouvement

Compte-rendu de *Spectrum*

«Printemps érable», je me souviens

Après Genève et Lausanne, Katherine Ruault, activiste du mouvement étudiant québécois, était à Fribourg jeudi dernier. Invitée par le Cercle La brèche, elle est revenue sur la contestation étudiante du «printemps érable» et sur un de ses fers de lance, l'ASSE. «Ce soir, nous allons revenir sur la victoire des étudiants du Québec.» Le mouvement étudiant québécois du printemps passé sera à l'honneur en ce jeudi soir à l'Université de Fribourg. Ce mouvement contestait une hausse des frais de scolarité décidée par le gouvernement québécois du premier ministre Jean Charest. Portée notamment par le syndicat d'étudiants ASSE (Association de solidarité syndicale étudiante), la grève étudiante s'est vite transformée en un mouvement social de masse.

Une vision de la démocratie

C'est ce mouvement social que Katherine Ruault, membre de la Classe (Coalition large de l'Association de solidarité syndicale étudiante), est venue décrire. Auparavant, Katherine Ruault choisit de présenter l'ASSE et son fonctionnement. Un fonctionnement basé sur une vision radicale de la démocratie. «Nous sommes un syndicat d'étudiants démocratique. Chez nous, les étudiants prennent part à des assemblées générales, structures décisives, où chacun peut donner son avis. Ensuite, ils votent», explique la jeune femme. Jusqu'à 300 étudiants peuvent ainsi être appelés à voter. Selon Katherine Ruault, «c'est ce que l'on appelle la démocratie directe».

Si l'ASSE a une vision singulière de la démocratie, il en est de même de la violence. En marge des manifestations du printemps dernier, certains débordements ont été constatés (vitres brisées, échauffourées avec la police). Mais l'ASSE «considère que tous les moyens de s'exprimer sont bons, même briser une vitre». Seule exception: les personnes sans défense. «L'ASSE s'est dissociée une seule fois de manifestants. Ils avaient attaqué des personnes sans défense», souligne Katherine Ruault.

Quel rôle pour l'université?

Les différentes étapes du «printemps érable», cet «éveil du peuple québécois», constitue le second pôle du récit de Katherine Ruault. Tout a commencé en 2010. Lorsque le gouvernement provincial annonce son budget, qualifié de «budget d'austérité» par l'ASSE. Il prévoit notamment une augmentation des frais de scolarité. L'ASSE réagit. «Nous avons manifesté sur les campus. En tractant, en distribuant des ballons rouges, en organisant des conférences. Et des camps de formation pour apprendre à fabriquer des affiches par exemple», expose Katherine Ruault. Un livre et un journal, *Ultimatum*, diffusent les idées de l'ASSE.

L'argumentaire est bien rôdé. Il s'agit de démonter la thèse gouvernementale selon laquelle les universités québécoises manquent d'argent. Katherine Ruault soutient: «Le financement des universités au Québec est mauvais. L'argent existe. Il est simplement investi dans les mauvais domaines comme le marketing ou le rectorat.» L'ASSE refuse d'obliger les étudiants à combler ce mauvais financement par une hausse de frais de scolarité. En arrière-plan, l'association voit poindre une question centrale. Celle du rôle de l'université dans la société. «L'université doit-elle former des travailleurs ou des citoyens critiques», s'interroge Katherine Ruault. La réponse est claire pour l'association qui milite pour une éducation gratuite. Ouverte au plus grand nombre.

Jusqu'à 400 000 manifestants

Après des mois de mobilisation au sein des campus, les rues québécoises sont envahies. 200 000 manifestants le 22 mars 2012. «Nous sommes allés jusqu'à 400 000 manifestants», rappelle Katherine Ruault. Ce mouvement, qui n'était qu'étudiant au départ, rassemble dès lors nombre de Québécois unis contre la politique libérale du gouvernement Charest.

«C'est fou de travailler durant des années et de voir d'un coup les résultats dans les médias», se réjouit Katherine Ruault. Le mouvement prend fin officiellement le 8 septembre dernier. Après la promesse de Pauline Marois, nouvelle première ministre, d'annuler la hausse des frais de scolarité. L'ASSE affirme cependant «rester vigilante». En se souvenant avec fierté du «printemps érable». (31 octobre 2012)

massif des Afro-Américains à agir contre certains éléments de la ségrégation.

Nous touchons là à des questions qui ne sont pas sans implication aujourd'hui: doit-on défendre une loi et les pratiques d'un État indépendamment de son contenu et de ce qu'il fait? En Suisse, les nouvelles dispositions en matière d'asile tout comme le refus d'introduire des dispositifs de protection des travailleurs et travailleuses sur les lieux de travail sont deux exemples qui appellent à réfléchir. L'introduction d'une disposition vague en «défense de l'ordre universitaire», ouverte au plus grand des arbitraires, dans le projet de nouvelle Loi de l'Université de Fribourg est un autre exemple sur lequel

Spectrum et l'ensemble des étudiant·e·s pourraient méditer et envisager d'agir.

Il ne s'agit pas d'une réflexion académique et intellectuelle. En ces temps de crises, c'est une obligation pour nous, étudiant·e·s, de réfléchir à cela et d'apporter notre contribution à la défense de la liberté, de l'égalité et des droits démocratiques. (5 novembre 2012)

[1] Elle a été prononcée lors d'une allocution diffusée à la radio et à la télévision le 30 septembre 1962 lorsqu'une foule de Blancs tenta d'empêcher James Meredith, un Afro-Américain de 29 ans, d'étudier à l'Université du Mississippi (il fut le premier Noir de cette université). Le gouvernement fédéral dut intervenir massivement en faisant appel à l'armée.

Suisse

Halte à la destruction du droit d'asile!

A la fin du mois de septembre, une nouvelle révision de la Loi sur l'asile (LAsi) a été imposée dans le cadre de la législation d'urgence, ce qui signifie leur entrée en vigueur immédiate. En réalité, cette révision introduit la disparition du droit d'asile dans la législation suisse. En effet, elles vont à l'encontre de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951 qui pose qu'un individu craignant avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité ou encore de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques doit bénéficier du statut de réfugié.

Or, les nouvelles dispositions introduisent une sorte d'état d'exception permanent pour les demandeurs d'asile en laissant au Conseil fédéral un large pouvoir «d'expérimentation» dans ce domaine. En dehors du caractère scandaleux de telles mesures, il est indispensable de comprendre que l'asile sert et servira de champ d'expérimentation dans des domaines plus étendus, notamment ceux de l'aide sociale, du droit du travail et des assurances sociales. En d'autres termes, il est essentiel de lier un combat contre cette LAsi avec une lutte contre les diverses destructions sociales auxquelles nous faisons face.

Un premier pas dans cette direction implique la participation au référendum lancé contre ces nouvelles dispositions. Signez sans tarder le formulaire référendaire que vous pouvez télécharger sur notre blog!

Par Victor Cebes et Nicola Cianferoni

Le contenu de la révision de la LAsi

Un individu ne peut plus désormais présenter une demande d'asile auprès d'une représentation diplomatique suisse à l'étranger. Cette mesure a une implication très concrète: la demande d'un-e requérant-e ne pourra être examinée que s'il se présente à la frontière suisse. Or, le fait que la Suisse soit un Etat participant aux accords de Schen-

gen-Dublin lui permet de renvoyer «automatiquement» les requérant-e-s vers le pays qui a, le premier, enregistré une demande – soit, souvent, le premier pays traversé. La position géographique de la Suisse fait qu'il est plutôt rare qu'elle occupe le statut de «premier pays traversé». En ce sens, les expulsions vers l'Italie, la France, Malte ou encore l'Espagne – souvent qualifiées de «renvois» selon le vocabulaire en usage chosifiant les migrant-e-s – se font en vertu de l'échafaudage juridique européen. La Grèce est un pays qui appartient à cette catégorie, mais les conditions d'existence des migrant-e-s sont telles que la Suisse a été contrainte de suspendre ces renvois en 2011. Ce nouveau dispositif n'est finalement qu'une brique supplémentaire au vaste mur légal et réel par laquelle est érigée la «forteresse Europe». L'agence européenne de surveillance aux frontières – Frontex – qui sert de chien de garde a multiplié son budget (n'oublions pas que la Suisse est un pays contributeur) par 15 en cinq ans. En ces temps de coupes budgétaires partout en Europe, une telle croissance ne manque pas de laisser songeur sur les priorités des gouvernants... Il est connu d'expérience, en outre, que ces mesures ne rendent – et ne rendront jamais – «imperméables» les frontières européennes. Les résultats sont par contre très clairs: une migration de plus en plus dangereuse, parfois mortelle; une dépendance accrue des migrant-e-s; l'installation d'une vaste corruption; la multiplication de contrats juteux pour de nombreuses compagnies actives dans la «sécurité». Ces dernières années une cacophonie s'est développée sur le thème de la «peur de l'invasion». Elle sert de fond sonore à une concurrence sans cesse croissante entre Etats pour les rendre, les mots sont significatifs, «moins attractifs» pour les migrant-e-s. Cette hystérie annihile largement toute sensibilité envers les atteintes aux droits humains puisque les migrant-e-s sont réduits au statut «d'envahisseurs». Tout cela se double de la conclusion d'accords avec des pays extérieurs à

l'Union européenne (Libye de Kadhafi, Ukraine, etc.) dans le but de «sous-traiter la gestion des flux migratoires». Une nouveauté juridique a même été introduite il y a quelques années: le délit d'émigration (au Sénégal, sous pression de la France).

La désertion a été supprimée des motifs d'admission même si les personnes sont «exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être au seul motif de l'objection de conscience ou de la désertion. [Ces personnes] ne seront pas reconnues comme réfugiés en Suisse et, partant, n'y obtiendront pas l'asile. Aussi seront-elles renvoyées de Suisse.» Leur admission «provisoire» n'est prévue que si «l'intéressé risquait de subir des traitements inhumains dans son pays d'origine» (Message concernant la modification de la loi sur l'asile du 26 mai 2010, p. 4037). Cette dernière formule n'est qu'une précaution rhétorique emballant des pratiques en contradiction avec celle-ci. En réalité, cette mesure est destinée spécifiquement à empêcher l'entrée en Suisse des requérant-e-s d'asile en provenance d'Erythrée (3'260 sur les 40'677 requérant-e-s enregistrés en Suisse en 2011). En effet, le service militaire dans ce pays – une des dictatures les plus sanglantes d'Afrique – est obligatoire pour tous, femmes comme hommes, entre 18 ans et la quarantaine.

La nouvelle LAsi prévoit «d'accélérer et de simplifier» les procédures d'admission. Son but annoncé? Une économie annuelle de 2,5 millions de francs dans l'aide sociale destinée aux demandeurs d'asile (laquelle atteint péniblement les 10 francs par jour). Ainsi, désormais, le Tribunal administratif fédéral devra statuer dans les 5 jours (à la place de 6 semaines auparavant) sur les non entrées en matière (NEM). Le délai de recours des migrant-e-s contre une décision judiciaire en la matière est, par contre, abaissé à cinq jours ouvrables.

Une mesure supplémentaire consiste à «renforcer ponctuellement la protection juridique dans la procédure de re-

cours» en limitant l'assistance judiciaire aux seuls requérant-e-s d'asile indigents dont le recours «n'est pas dénué de perspective» (sic), ce qui revient à «renoncer à la condition de la nécessité d'une représentation juridique» à l'exception des recours déposés dans le cadre des accords de Dublin et des demandes réexamen (Message complémentaire concernant la modification de la loi sur l'asile, p. 6737). L'étendue de l'arbitraire de l'administration est ici sans bornes...

La création d'un laboratoire pour la négation des droits sociaux et politiques

La révision de la loi prévoit également de confier à l'Office fédéral des migrations (ODM) la possibilité de créer des «centres spécifiques» pour les requérants qui «menacent la sécurité et l'ordre publics ou qui, par leur comportement, portent sensiblement atteinte au fonctionnement des centres d'enregistrement.» De plus, «les cantons peuvent, aux mêmes conditions, héberger dans ces centres les requérants qui leur sont attribués» en confiant à «des tiers» (sous-traitant du type d'entreprises comme Securitas) la gestion des tâches de fonctionnement. Il s'agit ainsi de permettre l'enfermement des requérants d'asile dans des camps fonctionnant comme des pénitenciers.

Le Conseil fédéral pourra également adopter par ordonnance des «phases test» d'une durée maximale de 2 ans. Le but visé est d'expérimenter diverses pratiques administratives en dehors de tout débat. L'adoption de la présente révision par législation d'urgence anticipe clairement l'application de cette mesure. Durant les «phases de test», le Conseil fédéral peut raccourcir le délai de recours de 30 à 10 jours lorsque «des mesures appropriées garantissent une protection juridique efficace des requérants d'asile concernés» (sic).

Le Parti socialiste suisse (PSS) – bien que cette décision ait été contestée par plusieurs sections cantonales – ainsi que plusieurs organisations actives dans le domaine de la défense des

droits humains (telles qu'Amnesty International) s'opposent au référendum en affirmant que la révision de la loi sur l'asile sera adoptée en votation populaire, offrant ainsi à l'Union démocratique du centre (UDC) une tribune pour exposer ses arguments xénophobes. L'acceptation de nouvelles mesures qui nient les droits d'un groupe restreint de personnes, les requérant-e-s d'asile – dont le nombre, selon le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, représente à peine 0,6% de la population suisse pour les personnes au bénéfice d'une admission provisoire et 0,3% pour les réfugiés –, constitue un grave précédent. Poursuivant son objectif de radicaliser les lois et les pratiques de l'Etat, l'UDC a déjà annoncé que si l'actuelle révision de la LAsi va dans la bonne direction, elle ne suffit pourtant pas à rendre «efficaces» les procédures de l'asile, dont le but est de diminuer «l'attractivité de la Suisse» et de «réduire la criminalité». Ainsi, ce parti lancera bientôt une nouvelle initiative populaire pour obtenir l'enfermement des requérant-e-s d'asile dans des camps fermés («geschlossenen Lagern»), la réduction de la durée de la procédure d'admission à 30 jours au maximum de même que le délai de recours à 10 jours, et l'expulsion d'office des requérants qui s'évadent des camps ou enfreignent la loi (SonntagsZeitung, 30 septembre 2012).

Il ne fait aucun doute que les pratiques «testées» dans ce domaine seront développées et mises en œuvre pour d'autres catégories de personnes: l'ensemble des étrangers, les invalides, les personnes à l'aide sociale, etc. En d'autres termes, ces nouvelles mesures doivent être mises en rapport avec d'autres. Toutes participent d'un accroissement de la précarité ainsi que d'un déni des droits. Il nous appartient de combattre ces mesures «austéritaires» en défendant l'extension des droits sociaux et démocratiques pour toutes et tous. (13 novembre 2012)

Genève

Restriction du droit au travail pour les étudiant-e-s de nationalité étrangère

Par Milo Probst

Depuis le début de cette année académique une nouvelle mesure légale s'est ajoutée au large éventail de contraintes financières et administratives qui pesaient déjà sur les étudiant-e-s de nationalité étrangère de l'Université de Genève. Désormais, les étudiant-e-s avec un permis B sont autorisés à travailler seulement 15 heures hebdomadaires contre 20 heures auparavant. Ce régime étant en vigueur depuis quelques années sur le plan fédéral, le Canton de Genève s'est vu finalement «contraint» de l'appliquer.

Privés d'un quart de leur revenu, les étudiant-e-s concerné-e-s doivent faire face à un coût de la vie exorbitant. Le montant de référence pour le budget d'un-e étudiant-e à Genève s'élève à 2'390 CHF selon le bureau universitaire d'information sociale – une somme strictement impossible à gagner avec un travail de 15 heures hebdomadaires. Les propos honteux du député du Parti libéral-radical Pierre Weiss, déclarés à la Télévision suisse romande (TSR), d'après lesquels «cette mesure n'est pas nécessairement une mauvaise chose, puisque ça permet de

dédier plus de temps à ces études», témoignent simplement de sa méconnaissance des conditions de vie des étudiant-e-s, qu'ils-elles soient de nationalité étrangère ou suisse.

En effet, depuis plusieurs années on assiste à la généralisation d'une tendance consistant à rendre plus chères les études dans les universités et les hautes écoles pour les étudiant-e-s de nationalité étrangère. A commencer par les taxes d'études qui sont supérieures pour les étudiant-e-s étrangers/ères par rapport à celles concernant les suisses dans la moitié des universités. La dernière qui s'est ajoutée à ce club est celle de Zurich où les taxes universitaires pour les étrangers/ères ont augmenté de 740 à 1220 CHF par semestre. Les étudiant-e-s suisses ont eu droit à une augmentation de 80 CHF. A ceci s'ajoutent des contraintes telles que l'interdiction de travailler au cours des premiers six premiers mois de résidence en Suisse.

Or, les étudiant-e-s suisses ne sont nullement immunisés contre cette précarisation croissante. En raison de l'intensification et de la scolarisation des cursus à la suite de la réforme dite

de Bologne, trois quarts des étudiant-e-s se voient contraint-e-s à exercer un travail parallèlement aux études pour faire face au durcissement des critères d'obtention des bourses et à l'augmentation des taxes d'étude. En 2010, une forte augmentation des demandes de soutien psychologique a été constatée parmi les étudiant-e-s (Tages-Anzeiger, 19.1.2010). Ces dispositions renforcent les mécanismes de sélection inégalitaires dans l'accès aux études supérieures. En effet, presque le moitié (46%) des étudiant-e-s déclarent qu'au moins l'un des parents dispose d'une formation académique.

Il est impératif de comprendre ces tendances générales à l'œuvre dans beaucoup de pays et de saisir la logique dans laquelle elles s'insèrent: une logique néolibérale, basée sur la privatisation des études et la marchandisation de l'éducation qui met l'accent sur la «responsabilité personnelle» des individus. Les mouvements étudiants au Québec et au Chili montrent la nécessité d'une lutte collective des étudiant-e-s contre cette mise en concurrence des individus.



Fribourg / Freiburg

Pétition des étudiant·e·s pour une Université démocratique, plurielle et égalitaire

Petition der Studierenden für eine demokratische, vielfältige und egalitäre Universität

Nous publions ci-dessous une pétition d'étudiant·e·s appelant à améliorer, sur des éléments clés, le projet de loi sur l'Université de Fribourg. Le Cercle la brèche est partie prenante de cette initiative.

Pétition à l'attention du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de Fribourg

Mesdames, Messieurs,

Le 25 juin 2012, le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg a mis en consultation un avant-projet en vue de modifier la loi sur l'Université. Depuis la rentrée, des étudiant·e·s se sont réunis pour discuter du contenu de ce projet ainsi que de ses enjeux politiques et sociaux.

Elles et ils regrettent, en premier lieu, la manière dont la consultation a été organisée. Le fait que la consultation ait débuté lors de la période estivale a empêché l'ouverture d'un débat large, démocratique, sur cette loi. Les pétitionnaires constatent, en outre, que la modification proposée par le gouvernement fribourgeois s'inscrit dans le cadre des politiques d'éducation européenne. Le « processus de Bologne » et la « stratégie de Lisbonne », les deux piliers de ces politiques, mettent en avant une « autonomie » des universités qui, à mesure qu'elle augmente l'indépendance des universités vis-à-vis de l'Etat, soumet l'éducation aux exigences du marché. Cette politique menace la diversité de l'enseignement et de la recherche ainsi que l'accès à l'Université pour toutes et tous.

Cette conception de l'université n'est pas la nôtre. Pour ces raisons, nous vous demandons de modifier cet avant-projet de loi en intégrant les éléments suivants:

1° une garantie du financement public de l'Université qui assure et valorise la pluralité de l'enseignement et de la recherche ; qui considère l'Université comme un bien commun reposant sur la coopération entre les différentes sciences et savoirs et non sur leur mise en concurrence ;

2° un renforcement du rôle du Sénat comme instance démocratique et représentative de l'ensemble de l'Université. Le Sénat doit être élu; il doit être élargi de façon à comprendre une représentation paritaire du corps universitaire (enseignants, collaborateurs scientifiques, étudiant·e·s, personnel administratif et technique). De plus, il doit être en capacité de se prononcer sur les politiques suivies par l'Université ainsi que pouvoir régler l'engagement et la nomination des professeurs ;

3° l'introduction dans la loi de dispositions qui interdisent les conflits d'intérêts entre l'Université et les pouvoirs économiques. S'y ajoutent l'introduction d'un principe, selon des modalités à définir, d'un dialogue avec les associations, institutions et groupes de citoyennes et citoyens de telle sorte que les besoins de la société en termes de recherches, d'enseignement, d'expertise, etc. puissent être définis et satisfaits ;

4° une garantie de la liberté d'expression et de recherche au sein de l'Université, celle-ci implique la suppression de la notion – ouverte à toutes les interprétations – « d'atteinte à l'ordre universitaire » contenue à l'article 11c de l'avant-projet ;

5° favoriser l'accès aux études pour toutes et tous, suisses et étrangers. Ce principe implique la diminution du montant des taxes pour devenir un simple écolage. En outre, l'introduction de dispositions en faveur des logements sociaux ainsi qu'un système de bourses aux études pour les jeunes en formation sont un complément indispensable à une loi moderne sur l'Université.

La feuille des signatures peut être téléchargée sur notre blog. À renvoyer avant le 31 décembre à Davide Salvia, Chemin des Epinettes 55, 1723 Marly.

An den Staatsrat und den Grossen Rat des Kantons Freiburg

Sehr geehrte Damen und Herren

Am 25. Juni 2012 hat der Staatsrat des Kantons Freiburg einen Vorentwurf zur Änderung des Universitätsgesetzes zu Konsultation vorgelegt. Seit Semesterbeginn haben sich einige Studierende getroffen, um über den Inhalt und die politischen und sozialen Folgen dieses Projektes zu diskutieren.

Die Studierenden bedauern vor allem die Art und Weise, wie die Konsultation organisiert wurde. Die Tatsache, dass das Konsultationsverfahren während den Semesterferien begonnen hat, hat eine breite und demokratische Debatte über dieses Gesetz verhindert. Die Unterzeichner_innen der Petition stellen zudem fest, dass die von der Regierung vorgeschlagenen Änderungen stark an die gesamteuropäische Bildungspolitik erinnern. Der «Bologna-Prozess» und die «Lissabon-Strategie» – die zwei Hauptsäulen dieser Politik – haben zum Ziel, die «Autonomie» der Universitäten gegenüber dem Staat zu erhöhen, um sie gleichzeitig den Anforderungen des Marktes unterzuordnen. Dies wiederum bedroht die Bildungsvielfalt, die Forschung sowie den freien Zugang für Universität für alle.

Wir teilen diese Vorstellung einer Universität nicht. Aus diesen Gründen fordern wir, dass folgende Punkte in der Vorentwurf des Gesetzes integriert werden:

1° Die Universität sollte öffentlich finanziert werden, um die Pluralität von Lehre und Forschung zu gewährleisten und zu fördern. Die Universität sollte als Allgemeingut verstanden werden, das auf der Kooperation zwischen den verschiedenen Wissenschaften und Disziplinen und nicht auf Konkurrenz beruht;

2° Die Rolle des Senats als demokratisches und repräsentatives Organ muss gestärkt werden. Der Senat sollte demokratisch gewählt und so erweitert werden, dass eine Parität zwischen den Universitätskörpern (Lehrbeauftragte, wissenschaftliche Mitarbeiter_innen, Studierende, administrative und technische Angestellte) entsteht. Er sollte des Weiteren die Befugnisse haben, sich zu politischen Angelegenheiten der Universität äussern zu können. Auch die Anstellung und Ernennung von Professor_innen (die laut dem vorliegenden Gesetzesentwurf dem Rektorat überlassen werden soll) sollte Aufgabe des Senats werden;

3° Das Universitätsgesetz sollte Bestimmungen enthalten, die Interessenskonflikte zwischen der Universität und der Privatwirtschaft ausschliessen. Ebenfalls sollte das Prinzip verankert werden, wonach ein Dialog zwischen den verschiedenen Vereinen, den universitären Institutionen und der Bevölkerung / Zivilgesellschaft entstehen muss, so dass den Bedürfnisse der Gesellschaft bezüglich Forschung, Lehre, Gutachten usw. Rechnung getragen wird. Die Modalitäten hierzu müssen noch genauer bestimmt werden;

4° Die Meinungsäusserungsfreiheit und die freie Forschung muss garantiert sein. Dies setzt voraus, dass die (für jegliche Interpretation offene) Formulierung «Gefährdung der Universitätsordnung», die im Artikel 11c des Vorentwurfs enthalten ist, gestrichen wird;

5° Der Zugang zum Studium für alle – egal ob Schweizer_in oder Ausländer_in – muss sichergestellt werden. Dieses Prinzip setzt die Reduzierung der Studiengebühren auf einen kleinen Betrag voraus. Ebenfalls sollte sich die Universität dafür einsetzen, dass den Studierenden günstiger Wohnraum sowie Stipendien zur Verfügung gestellt werden.

Auf unseren Blog kann man den Unterschriftenbogen herunterladen. Bis zum 31. Dezember senden an Davide Salvia, Chemin des Epinettes 55, 1723 Marly.

Cercles de lecture

Appropriations-nous les armes d'une critique de cette société!

«Grande est notre faute, si la misère de nos pauvres découle non pas de lois naturelles, mais de nos institutions» (Charles Darwin)

Le chômage, le démantèlement social, la xénophobie et le racisme, la destruction des ressources naturelles, les inégalités sociales ainsi que celles entre hommes et femmes font quotidiennement la une des informations. Nous sommes nombreux à tenter d'échapper à ce défilement ininterrompu de «calamités» en nous enfermant sur notre quant à soi dans l'espoir que cela ne nous concerne pas.

Que pourrions-nous faire pour combattre ce qui est sans cesse présenté comme des données naturelles du monde dans lequel nous vivons ou comme des «dégâts collatéraux» de la meilleure société qui puisse exister?

L'existence d'une société se fonde pourtant sur les échanges que les êtres humains nouent entre eux et avec la nature. Le produit de l'activité humaine peut donc être interrogé et transformé.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons créer un cercle de lecture aux Universités de Genève et de Fribourg, car nous sommes convaincus que chacun·e peut et doit s'approprier les instruments d'une compréhension du monde dans lequel il vit.

En parallèle avec les activités du Cercle La brèche – engagé autant dans le référendum contre la disparition du droit d'asile que dans une volonté de modifier dans un sens égalitaire la nouvelle loi sur l'Université à Fribourg –, ce cercle de lecture s'adresse à toutes et tous les étudiant·e·s qui souhaitent comprendre les enjeux sociaux, politiques, économiques et culturels de notre temps.

Les textes choisis seront mis à disposition sur notre blog. Contactez-nous si tu souhaites recevoir plus d'informations: jmps@labreche.ch

Notre façon de consommer détruit-elle l'environnement? Sommes-nous responsables des désastres écologiques? Sommes-nous trop nombreux sur cette Terre?

Le 2 novembre dernier, le groupe *Ecologie & Population* a déposé une initiative exigeant l'inscription dans la Constitution la lutte contre la «surpopulation» en limitant le «solde migratoire positif» à 0,2% par année. L'idée qui sous-tend cette initiative est que le monde (la Suisse, pour commencer...) est devenu trop petit pour nous héberger toutes et tous et que nous sommes responsables des destructions environnementales.

Qu'en est-il? La restriction des mouvements de population et le contrôle autoritaire des naissances sont-ils une solution à la crise écologique? Est-ce notre façon de consommer qui ex-

plique celle-ci? Autant de questions d'une actualité brûlante qu'il s'agit de débattre. Intéressé·e? Rendez-vous:

- **Fribourg**, jeudi 22 novembre, 18h00, Université de Miséricorde, salle 4122.

Riches et pauvres? Exclut et inclus? Classes sociales? Comment comprendre les inégalités sociales?

Il est largement admis que nos sociétés sont traversées par de nombreuses inégalités. La crise que connaît actuellement l'Europe les approfondit. Les interprétations sont pourtant nombreuses: après un élargissement continu des «classes moyennes», le processus semble bloqué; les «coûts du travail» sont trop élevés et empêchent la croissance et l'emploi; on critique trop les riches qui prennent pourtant des risques et créent de l'emploi; la

crise augmente le nombre des exclus;... sont autant d'expressions que nous entendons régulièrement.

Il est nécessaire de plonger plus profondément dans le fonctionnement de cette société: les inégalités sont-elles produites et essentielles à «l'économie»? Par qui les richesses sont-elles produites? Les classes sociales sont-elles des notions utiles à la compréhension du monde ou des reliquats du passé? Intéressé·e? Rendez-vous:

- **Genève**, mercredi 28 novembre, 18h15, salle de réunion au *Nadir*, passage Baud Bovy 8-10, juste en face d'Uni-Mail (de l'autre côté du parc).
- **Fribourg**, jeudi 13 décembre, 18h00, Université de Miséricorde, salle 4124.

Qui sommes-nous?

Les jeunes et sympathisants du Mouvement pour le socialisme (MPS) se réunissent aux Universités de Genève et Fribourg ainsi qu'à Lausanne autour des Cercles La brèche (CLB) pour proposer des actions et engager la réflexion. Le CLB se consacre actuellement à la solidarité avec le peuple grec en opposition contre l'austérité; avec le peuple syrien en insurrection contre la dictature; à l'analyse de la crise en Europe et des activités de solidarité qui en découlent; ainsi qu'à la lutte contre le racisme.

Abonnement

- Ordinaire: 4 numéros pour 10.-- Frs
- Soutien: 4 numéros à partir de 20.-- Frs

Nom: Prénom:

Rue et numéro:

NPA et localité: Pays:

Tél: Adresse mail:

CCP: 12-578742-2 • Correspondance: MPS, case postale 209, 1211 Genève 4

Cercle La brèche

cerclelabreche.wordpress.com

facebook.com/cerclelabreche

jmps@labreche.ch

Mouvement pour le socialisme (MPS)

alencontre.org

sozialismus.ch

mpe-solidarieta.ch